



Retrait de la mesure consistant à supprimer SIAAP-TOUS pour les organisations syndicales !

Maisons-Laffitte, le 16 avril 2021

Chers Collègues,

Si l'on en croit ce qui ressort de la réunion concernant la diffusion de l'information syndicale au SIAAP qui s'est tenue hier matin, celui-ci a décidé de supprimer l'usage pour les organisations syndicales de la liste de diffusion de messagerie « SIAAP-TOUS » qui permet d'informer efficacement une majorité d'agents, qu'ils soient dans les sites, en télétravail ou en Autorisation spéciale d'absence (ASA).

Cet usage est un acquis des personnels que le SIAAP veut supprimer unilatéralement dès ce matin (vendredi) après la transmission d'un courrier officiel aux organisations syndicales. Pour se justifier, le SIAAP aurait prétendu qu'il y a eu des abus, mais aurait été incapable de produire le moindre exemple : le SIAAP bâillonne, il ne discute pas.

En vérité, les voix syndicales, et à certains moments leur unité, effrayent le SIAAP dans la perspective de son agenda des contre-réformes : management en strates de la peur (sous couvert de « leadership management »), changement de statut du SIAAP, promotions, etc. Les outrances du SIAAP de ses dernières années, son non-respect permanent de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, son incapacité à assurer la sécurité des agents, des installations, de l'environnement, et même des riverains, ont en revanche sans aucun doute fini, sinon de convaincre mais au moins de faire douter, même les plus croyants au discours du SIAAP, devenu de plus en plus inaudible. Les grèves de 2019 sont une démonstration s'il en faut. Au lieu de remettre en cause sa politique qui prépare les conditions de la privatisation, le SIAAP veut aller encore plus loin, travailler sur le comportement des personnels (90% des agents sont soit « passifs » soit « nuisibles » selon lui), à moins qu'il ne s'agisse en réalité de les faire partir : les bons éléments qui n'acceptent pas la soumission s'en vont quand ils le peuvent.

FO n'accepte pas. C'est pourquoi nous soutenons à 100 % le communiqué de la CGT d'hier (le 15/4) intitulé « Pas de remise en cause de liberté d'expression syndicale » et nous nous inscrivons dans la démarche unitaire demandée par la CGT aux organisations syndicales pour défendre la liberté d'expression syndicale et préserver l'acquis des personnels consistant pour les organisations syndicales à pouvoir diffuser leurs informations aux personnels par SIAAP-TOUS.

Nous pensons que seule la perspective de la mobilisation des personnels fera bouger les lignes.

Chers Collègues, soutenez-vous en soutenant vos syndicats qui sont vos principaux outils pour défendre vos intérêts matériels et moraux.

Fraternellement,

FO-SIAAP